sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

DU 1er OCTOBRE 2021

Mobilisons-nous pour les élections au Conseil d'Établissement !

Les élections au Conseil d'établissement se dérouleront au plus tard la semaine du 11 octobre dans les établissements de rythme Nord, soit la septième semaine de l'année scolaire.

Pour participer activement à ces élections : **déposer des listes !**

La constitution des listes et les choix opérés relèvent des configurations locales.

Les listes **de candidates et de candidats** peuvent être incomplètes mais elles doivent comporter au moins deux noms. Elles distinguent 3 collèges électoraux : ATOS, personnels du premier degré et ceux du second degré. Leur dépôt doit être fait 10 jours francs avant le jour du scrutin. Les listes validées font l'objet d'un affichage dans un espace public accessible à tous les personnels, elles sont généralement en salle des professeurs. Chaque personnel doit vérifier qu'il apparait dans son collège.

Le vote étant personnel et secret, les votes par procuration ou électroniques ne sont pas prévus : **à distance, seul le vote par correspondance est envisageable**. Pensez-y si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là.

Chaque voix compte, il s'agit de sensibiliser les collègues à cet enjeu majeur **au regard des pouvoirs assignés au Conseil d'établissement**.

Le Sgen-CFDT reste engagé auprès des personnels, quel que soit leur métier et leur statut.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger